

Administration

Table des matières

1. Introduction	2
2. La structure	3
3. La visite médicale	5
3.1. Non-contre indication.....	5
3.2. Aptitude à la plongée.....	5
3.3. L'Electro-Cardiogramme sous effort (ECG).....	5
3.4. L'Electro-Encéphalogramme (EEG)	5
4. Cotisation.....	6
4.1. Les frais de fonctionnement de la LIFRAS	6
4.2. L'abonnement à l'Hippocampe.....	6
4.3. L'assurance	7
5. En cas d'accident.....	8
5.1. Les actions	8
5.2. Administrativement	9
6. Conclusion	10
7. Références	11

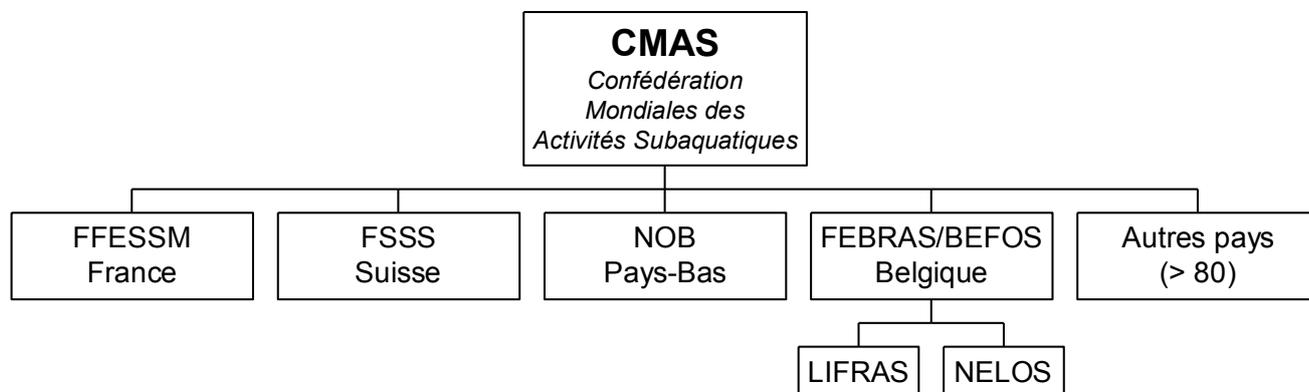
1. Introduction

Ce cours d'administration va présenter quelques points de l'administration avec laquelle il est bon de sympathiser pour comprendre aussi bien le cadre juridique qu'organisationnel dans lequel vous pourrez évoluer en tant que plongeur.

Outre certains côtés « lourd » de l'administration qui se manifeste sous forme de règles, de conseils, d'organes et autres entités légales, la LIFRAS comporte un certain nombre de commissions qui ont pour but de promouvoir les différents aspects de la plongée. Dès lors il est bon d'en avoir connaissance car votre club n'a peut-être pas toujours la possibilité de vous former dans chacun de ces domaines. Il y en a peut-être bien qui s'harmoniseront avec votre sensibilité.

J'insiste sur le fait que ce cours n'est qu'un aperçu partial du contenu de la farde LIFRAS qui elle contient l'ensemble des textes légaux et qui est mise à jour chaque année et dont les nouveautés paraissent dans l'Hippocampe (revue de la ligue). Une fois parues dans cette revue, ces nouveautés sont d'application.

2. La structure



La CMAS regroupe un ensemble de pays qui possèdent chacun une fédération. La Belgique, vu son bilinguisme se retrouve avec deux ligues au sein de sa fédération.

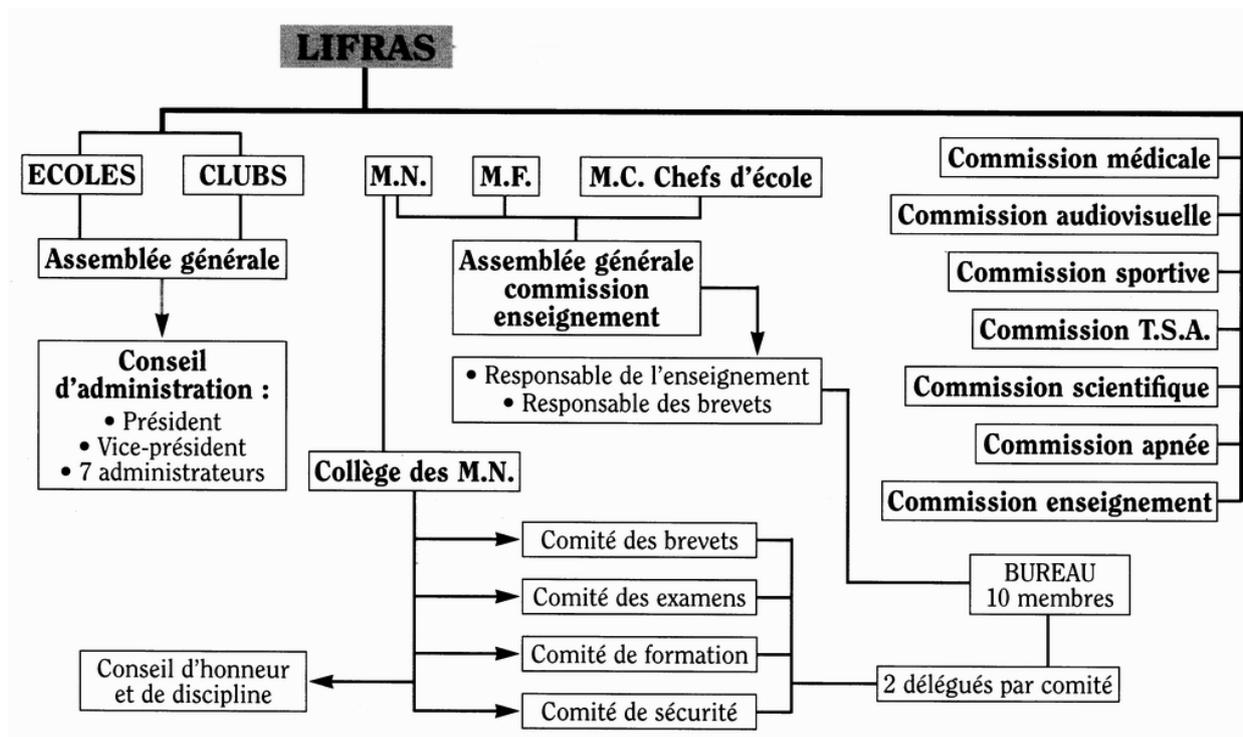
FEBRAS : Fédération Belge de Recherches et d'Activités Sous-marines

BEFOS : Belgie Federatie voor Onderwateronderzoek en Sport

LIFRAS : Ligue Francophone de Recherche et d'Activités Sous-marines

NELOS : Nederlandstalige Liga voor Onderwateronderzoek en Sport

Notre ligue se divise encore en différentes entités :



Sans passer en revue chaque point, certains méritent quelques explications.

Club et Ecole : La différence entre un Club et une Ecole est la présence d'au moins un moniteur dans une école pour permettre le passage de brevets et assurer un enseignement. Un club est typiquement représenté par un groupe de plongeurs qui décident de se regrouper mais qui n'ont pas de moniteurs et n'offrent pas un cadre permettant le passage de brevets. La farde LIFRAS contient les notes complémentaires à ces deux notions.

Les commissions : elles permettent de développer la plongée par l'approfondissement de certaines matières et l'organisation de passage de brevets.

Commission enseignement : organisation du passage de brevets selon les dispositions de la LIFRAS.

Commission apnée : Organisation de cours et d'examens pratiques portant sur les spécificités de cette discipline. Délivrance de brevets.

Commission médicale : Etude, enseignement et informations des différents aspects médicaux de la plongée et les différents moyens d'assurer ou d'améliorer la sécurité en plongée. Organisation du brevet de secouriste plongeur.

Commission spéléo : A trait à la plongée spéléo. Délivrance de brevet de spécialisation.

Commission sportive : Organisation et supervision d'activités sportives (nage avec palmes, etc. ...)

Commission TSA : les techniques sub-aquatiques : organisation de compétitions mettant en avant des qualités d'apnée, d'adresse, d'orientation et autres points nécessaires au plongeur.

Commission audiovisuelle : organisation de cours et de passage de brevets dans le cadre des techniques audio-visuelles.

Commission scientifique : Elle est constituée de différents comités.

- Archéologie
- Biologie
- Environnement
- Tables
- Spéléologie

La commission scientifique délivre un brevet de spécialisation en océanologie. Les différents comités organisent de stages de formation aux différentes techniques qui les concernent.

Il est bon de savoir que chaque commission a ses règles d'élection, son bureau et leur règlement d'ordre intérieur. Ces différentes caractéristiques associées à d'autres se retrouvent dans la farde LIFRAS (en vente à la boutique LIFRAS et, en général, consultable chez les moniteurs).

3. La visite médicale

Afin de pouvoir pratiquer la plongée, il y a lieu de passer certaines visites médicales. Elles sont nécessaires pour la LIFRAS vis à vis de l'ADEPS, et des assurances. Parmi celles que vous passerez, il y aura

- La visite médicale de non-contre-indication à la plongée
- La visite médicale d'aptitude à la plongée
- L'ECG sous effort
- L'EEG

3.1. *Non-contre indication*

Il s'agit de la visite médicale nécessaire pour les plongeurs qui désirent s'initier à la plongée et passer leur brevet 1*. Cette visite doit être renouvelée annuellement si vous n'avez pas passé votre brevet endéans la première année.

3.2. *Aptitude à la plongée*

C'est la visite médicale qu'il y a lieu de passer chaque année à partir du brevet 2*.

3.3. *L'Electro-Cardiogramme sous effort (ECG)*

Ce test est nécessaire dès que vous décidez de passer les exercices pour l'obtention du brevet « deuxième étoile ». Cette épreuve doit être répétée à intervalle variable en fonction de votre âge :

- Tous les 5 ans jusque 45 ans
- Tous les deux ans de 45 ans à 55 ans
- Tous les ans après 55 ans

3.4. *L'Electro-Encéphalogramme (EEG)*

Il a été remplacé par une anamnèse poussée (questions sur vos antécédents médicaux). Cependant, le médecin pourra demander un EEG s'il le juge nécessaire.

4. Cotisation

Votre cotisation à la LIFRAS vous couvre du 01 janvier au 31 décembre. Elle doit être accompagnée de votre visite médicale pour être remise en même temps à la LIFRAS. En 2002 elle est de 45 € et est liée à l'index des prix. Votre cotisation couvre différents postes.

4.1. *Les frais de fonctionnement de la LIFRAS*

- administration
- salaires
- budget des commissions (organisation de manifestations, ...)
- cotisation à la CMAS

4.2. *L'abonnement à l'Hippocampe.*

C'est la revue officielle de la fédération. Elle contient deux parties distinctes :

- l'Officielle : elle reprend les textes de conférences, les décisions relatives à l'enseignement, aux assurances et autres modifications qui ont lieu en cours d'année. Lorsque les modifications y apparaissent, elles sont d'application. Il y a donc lieu de se tenir au courant en parcourant ces articles.
- la Rédactionnelle : est constituées d'articles de divers club, moniteurs, plongeurs qui désirent partager leurs expériences, leurs connaissances de la plongée avec les autres membres de la ligue. On y trouvera des informations de toutes sortes : médicales, biologiques, techniques, sportives, etc. ... Il s'agit donc d'une source d'information concernant la plongée.

L'hippocampe contient également l'agenda des manifestations qui sont organisées par les commissions, la fédération ou autre organisme actif au sein du monde de la plongée.

4.3. L'assurance

Cette assurance comporte différents volets et vous couvre dans la pratique de votre sport favori. Que cette pratique soit en piscine, en carrière, en mer, à l'étranger, vous êtes assurés pour autant que vous respectiez les règles de plongées de la LIFRAS.

4.3.1. Responsabilité Civile

Cette assurance vous couvre pour les frais d'indemnisation d'un tiers suite à des dommages causés par votre personne.

Ex : Bouteille qui tombe sur un pied.

4.3.2. Accident Corporel

Cette assurance couvre les frais occasionnés par le traitement des lésions corporelles que vous auriez subies. Il est à noter qu'elle est supplétive à votre mutuelle. C'est à dire qu'elle entre en jeux lorsque votre mutuelle a cessé d'intervenir.

4.3.3. Protection juridique

Cette assurance couvre notre défense civile, pénale et administrative.

4.3.4. Rapatriement

Cette assurance couvre les frais de rapatriement depuis l'étranger en cas d'accident ou de décès dans le cadre de l'exercice de la plongée. Ce rapatriement s'effectue par le moyen le plus approprié (ambulance, train, avion, ...).

Comme pour les autres points d'administration les contrats d'assurances sont présents dans la farde LIFRAS.

5. En cas d'accident

Si lors d'une plongée un accident devait survenir, certaines formalités sont à remplir.

5.1. Les actions

Outre les premiers soins à prodiguer, il faut demander de l'aide. Voici quelques numéros qui vous seront utiles selon le lieu de plongée.

5.1.1. Appel des secours :

Belgique : 100 et préciser la nécessité du SAMU en cas de RCP.

GSM : 112 partout en Europe

France : le 15 ou le 18

Zélande : 112

Depuis un bateau : VHF Canal 16

5.1.2. Appel du DAN :

Le DAN (Dive Alert Network) est un organisme international d'aide et de guidance en cas d'accidents de plongée. Il y a lieu de les appeler après avoir appelé les secours.

Belgique : 0800 123 82

Etranger : +32 2 262 22 82

5.2. Administrativement

5.2.1. En cas de décès

Envoyer immédiatement (au plus tard 48 heures) une déclaration d'accident à

1. Arena

Square de Meus, 37

1040 Bruxelles

Tél : 02 512 03 04

Fax : 02 512 70 94

2. Secrétariat LIFRAS

Rue Jules Broeren, 38

1070 Bruxelles

Tél : 02 521 70 21

Fax : 02 522 30 72

Vous trouverez un exemplaire de cette déclaration en annexe.

5.2.2. Autres

La déclaration d'accident doit être envoyée dans les 15 jours au secrétariat LIFRAS uniquement. Cette déclaration doit être accompagnée du certificat médical. Si ces points ne sont pas respectés, la déclaration ne sera pas pris en compte.

5.2.3. Accident à l'étranger et rapatriement

Outre les deux points précédents, il peut être nécessaire d'effectuer un rapatriement. Il y a lieu de former le numéro de téléphone suivant :

+ 32 3 253 69 15

6. Conclusion

L'administration n'est probablement pas la matière la plus intéressante de la plongée, mais en avoir une connaissance minimale vous permettra

- soit de mieux vivre les renouvellements annuels sans devoir attendre, poser plusieurs fois la même question
- soit de limiter les ennuis lorsque ceux-ci se bousculent déjà à votre porte.

Puisque ce cours n'est pas une reproduction de l'ensemble de l'administration de la LIFRAS, je vous conseille donc, pour cette matière comme pour d'autres (comme le passage de brevets, les diverses recommandations, ...) de vous procurer la farde LIFRAS.

7. Références

Farde LIFRAS

CD-ROM LIFRAS

Hippocampe

Actuelles